Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 4

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Amérique. — Le congrès annuel de l'Union américaine des fédérations syndicales a eu lieu au mois de novembre 1916 à Baltimore. Nous extrayons des rapports que l'Union a fait construire pour ses besoins, à Washington, un magnifique bâtiment d'administration. Les frais de construction s'élevèrent à 150,000 dollars.

Le nombre des membres était en 1913/14 de 2,020,671, au cours de la première année de guerre, cet effectif tomba à 1,946,347, mais remonta à 2,072,702 membres au cours de la deuxième année. Les membres se répartissent sur les organisations suivantes : mineurs 318,000, ouvriers sur bois 197,000, constructeurs de machines 100,900, tailleurs d'habits pour dames 85,100, peintres 78,200, employés des tramways 64,600, typographes 60,700, musiciens 60,000, employés des hôtels et restaurants 59,000, cochers et chauffeurs d'automobiles 59,000, fondeurs de fer et mouleurs 50,000, ouvriers des brasseries 49,600, tailleurs d'habillements de confection 43,000, cordonniers 39,000, ouvriers cigariers 37,000, électriciens 36,200, coiffeurs 35,900, brasseurs 32,400, installateurs 32,000, conducteurs de chemin de fer 30,800, imprimeurs et margeurs 29,000, ouvriers des ports 25,500, ouvriers du textile 25,000, télégraphistes 25,000, matelots 21,700, machinistes des usines 21,000, parqueteurs 18,400, constructeurs de navires 18,200, employés des théâtres 18,000, boulangers et pâtissiers 17,500, ferblantiers 17,500 sapeurs-pompiers 17,000, mineurs des Etats de l'ouest 16,100, employés des bureaux et du commerce 15,000, ouvriers du granit 13,100, tailleurs d'habits pour hommes 12,000, ouvriers des constructions en fer et des ponts 10,000, vitriers 10,000, émouleurs de métaux 10,000.

Les autres organisations ouvrières comptent toutes moins de 10,000 membres.

En plus de 111 fédérations centrales, 705 syndicats locaux et organisations mixtes, ayant un effectif total de 35,163 membres, appartiennent encore à l'Union. Les syndicats qui se tiennent hors de l'Union comptent environ 350,000 membres.

1622 grèves et lock-outs furent déclarés au cours de l'année 1916 ; 260,015 ouvriers furent compris dans ces mouvements. Une somme de 2,708,789 dollars fut payée en secours de grève.

66 fédérations ont versé 2,264,610 dollars pour frais d'enterrement, 63,662 dollars pour secours de décès, 1,068,609 dollars pour secours de maladie, 120,770 dollars pour secours de chômage et 26,284 dollars pour secours de voyage.

Allemagne. — *Ouvriers sur métaux.* La Fédération allemande des ouvriers sur métaux comptait lors de la déclaration de guerre 583,814 membres. Ensuite des appels au service militaire, ce nombre diminua jusqu'au 1er janvier 1915 à 323,565 membres, jusqu'au 1er janvier 1916 à 233,107 membres. Depuis cette date, l'effectif augmenta de nouveau lentement et atteignit au cours de l'année 1916 246,627 membres. Jusqu'à la fin de l'année 1916 368,115 membres avaient été appelés sous les drapeaux. De ceux-ci, 55,664 furent libérés au cours des temps du service militaire et purent rentrer dans leur foyer.

Angleterre. — La conférence annuelle du Parti ouvrier anglais a eu lieu au mois de janvier à Manchester. 700 délégués étaient présents. La résolution tendant à permettre la participation au gouvernement fut adoptée par 1,849,000 oui contre 307,000 non. Le gouvernement doit être invité à réintroduire après la guerre tous les droits, coutumes et habitudes des syndicats ouvriers. Une autre résolution qui qualifie une victoire allemande comme une menace à la liberté et à l'indépendance des petites nations fut acceptée par 1,036,900 voix contre 464,000. Une troisième résolution invitant le gouvernement à ouvrir de suite des négociations pour amener la paix, fut refusée par 1,697,000 voix contre 302,000. Les voix de l'opposition restèrent en général en minorité.

Ecosse. — Les sections écossaises du Parti ouvrier indépendant ont tenu leur conférence annuelle régulière le 3 janvier à Govon. Elle adopta par 38 contre 17 voix la résolution suivante des camarades de Bermondsey, résolution qui avait déjà été acceptée à l'unanimité lors de leur conférence à Newcastle :

« La conférence est d'avis que les partis socialistes de tous les pays ont le devoir de combattre *toutes les guerres* menées par leurs gouvernements, quel que soit le but de celles-ci. Elle charge le Parti ouvrier indépendant de recommander l'adoption de cette politique au prochain congrès socialiste international. »

Les 17 délégués qui ont voté contre cette proposition, n'étaient nullement adversaires de cette revendication, ils votèrent pour une proposition supplémentaire demandant qu'au lieu de « leurs gouvernements » il devrait être dit « les gouvernements capitalistes ». La *Justice*, de laquelle nous prenons cette note, croit que par l'adoption de cette résolution, le Parti ouvrier indépendant s'est complètement jeté dans les bras du pacifisme et du tolstoïsme. Il est évident que les « jusqu'au boutistes » et adeptes de l'Union sacrée ne peuvent comprendre une politique qui tend à faire cesser l'horrible massacre dont nous sommes les spectateurs impuissants.

Divers

Notes économiques

Coopératives. — *L'Association des minoteries des Sociétés suisses de coopérative* s'est développée très favorablement au cours de l'année 1916. Le nombre des sociétés qui adhèrent à l'Association s'est augmenté de 45 à 166. Le capital de participation a passé de 621,000 francs à 670,000 francs. Les prix des différentes farines se sont développés de la manière suivante :

	Début 1916 Fr.	Fin 1916 Fr.
Farine entière	48.85	59.—
Farine d'engraissage pour le bétail	20.—	28.—
Son	17.—	26.—

La vente atteignit la somme de fr. 12,139,978.45. Le bénéfice réalisé est de fr. 190,837.92. L'Association paya en impôts fr. 41,000.—. La minoterie occupe 62 employés.

L'Association pour l'achat du lait fut fondée au début de l'année 1916 avec une participation de dix sociétés coopératives. Elle comptait à la fin de l'année 23 sociétés coopératives comme membres.

La quantité de lait nécessaire journellement est de 154,000 quintaux. Le montant total du lait vendu au cours de l'année est de fr. 4,663,270.— Les frais d'administration s'élevèrent à fr. 1979.— seulement.

L'institution d'assurances de l'Union suisse des sociétés coopératives augmenta sa fortune pendant l'année de rapport de 450,000 francs. Quinze personnes perçurent 9341 francs de rentes et 1195 francs pour secours de décès. Une somme de 2494 francs fut payée à deux familles comme assurance de succession. 2123 personnes adhèrent à l'assurance contre l'invalidité, 250 personnes appartiennent à l'assurance de succession.

Votation fédérale. — Le Conseil fédéral a fixé au dimanche 13 mai 1917 la votation populaire sur la revision de la Constitution fédérale pour la perception de droits de timbre (arrêté fédéral concernant l'adjonction, dans la Constitution fédérale, d'un article 41 *bis* et d'un nouvel alinéa, sous lettre *g* à l'article 42).